



Planification fiscale au moyen de sociétés privées : une analyse



ASSOCIATION DES INDUSTRIES
DE L'AUTOMOBILE DU CANADA

Planification fiscale au moyen de sociétés privées : une analyse

Droit d'auteur © 2016 AIA Canada

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, distribuée ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, incluant la photocopie, l'enregistrement ou d'autres moyens électroniques ou mécaniques, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur, à l'exception de courtes citations dans des analyses critiques et de certaines autres fins non commerciales permises en vertu de la loi.

Pour demander une autorisation, s'adresser à :

communications@aiacanada.com

Tél. (613) 728-5821 | (800) 808-2920 | Téléc. (613) 728-6021

Association des industries de l'automobile du Canada

180 rue Elgin, Bureau 1400

Ottawa, Ontario K2P 2K3

Tél.: (800) 808-2920 | Téléc.: (613) 728-6021

Courriel: info@aiacanada.com

Site Web: www.aiacanada.com

Association des industries de l'automobile (AIA)
du Canada

Droit d'auteur © Septembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

Bruits qui circulent.....	1
Introduction.....	2
Qu'est-ce qu'une société privée sous contrôle canadien?.....	3
Qui se constitue en société?.....	4
Pourquoi le gouvernement se penche-t-il sur les stratégies de planification fiscale comportant l'utilisation de SPCC?.....	4
Stratégies ciblées de planification fiscale touchant les SPCC.....	5

Bruits qui circulent

« Ces modifications fiscales étaient destinées aux plus nantis, mais elles feront aussi très mal à plusieurs propriétaires de PME de la classe moyenne, et ce, dans tous les secteurs de l'économie. Or, ces entrepreneurs – des commerçants, des agriculteurs, des médecins, des planificateurs financiers, des entrepreneurs en construction, des restaurateurs et autres – sont l'épine dorsale de notre économie et fournissent la majeure partie des emplois au pays. »¹

— Dan Kelly, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

« On voit donc quelqu'un qui gagne 50 000 \$ par année qui paie en fait plus d'impôt que quelqu'un qui fait 300 000 \$ par année parce que ce dernier dispose de mécanismes de sociétés privées et de bons comptes lui permettant de mieux s'en tirer. »²

— Justin Trudeau, premier ministre du Canada

« La loi fiscale comporte des dispositions qui ont été mises en œuvre par le gouvernement de l'époque. Elles ont été prévues pour récompenser ou encourager les gens qui courent le risque de démarrer une entreprise. »³

— Doug Reevey, propriétaire, Autotec Inc.

« Ce qu'il faut maintenant aux Libéraux, c'est du courage, une défense plus détaillée de leur politique et la confiance que le Canadien moyen sera de leur côté, malgré le bruit que font les membres d'une minorité bien nantie, et leurs lobbyistes bien payés, qui protestent très fort cette attaque inattendue contre leurs privilèges de longue date. »⁴

— Susan Riley, avocate et journaliste

Les citations ci-dessus font ressortir les réactions divergentes aux modifications fiscales proposées récemment par le gouvernement libéral.

1 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. 31 août 2017. Des associations d'affaires s'unissent pour exhorter le gouvernement fédéral à abandonner son projet de modifier la fiscalité des PME. <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/9607-des-associations-d-entreprises-s-unissent-pour-exhorter-le-gouvernement-federal-a-abandonner-son-projet-de-modifier-la-fiscalite-des-pme.html>.

2 Macleans. 7 septembre 2017. Trudeau gets earful over tax reform at B.C. townhall [traduction libre de la citation]. <http://www.macleans.ca/politics/trudeau-gets-earful-over-tax-reform-at-b-c-townhall/>.

3 Auto Service World. 10 septembre 2017. Tax changes could impact auto businesses. Government efforts to 'close loopholes' for private corporations could impact small business too. [traduction libre de la citation] <https://www.autoserviceworld.com/tax-changes-impact-auto-businesses/>.

4 The Hill Times. 11 septembre 2017. Small business tax reform a test of Trudeau's nerve. [traduction libre de la citation][sur abonnement] <http://www.hilltimes.com/2017/09/11/small-business-tax-reform-test-trudeaus-nerve/118261>.

Introduction

Les modifications proposées font suite à la promesse de la campagne électorale de 2015 du Parti libéral d'annuler « la mesure de fractionnement du revenu ainsi que les autres allègements fiscaux pour les plus riches ». ⁵

Le gouvernement est allé de l'avant pour remplir sa promesse électorale dans le budget de 2017 en signalant son intention d'examiner les « stratégies de planification fiscale qui ont recours à des sociétés privées. » ⁶

Le 18 juillet 2017, Finances Canada a publié un document de consultation présentant en détail les stratégies de planification fiscale ayant recours à l'utilisation de sociétés privées et les propositions de politiques visant à rendre le régime fiscal plus équitable. Une consultation publique, Planification fiscale au moyen de sociétés privées, a été lancée lors de la publication du document de consultation. Le processus de consultation se terminant le 2 octobre 2017 offre au public la possibilité de faire connaître à Finances Canada ses commentaires sur les solutions proposées pour éliminer des échappatoires.

Ce mémoire vise les objectifs suivants : présenter un aperçu de haut niveau des stratégies de planification fiscale utilisées par les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) qui sont ciblées par les modifications fiscales proposées; communiquer les observations que le gouvernement a demandées au public au sujet des solutions proposées pour éliminer les échappatoires; ainsi que communiquer des opinions divergentes concernant les modifications fiscales proposées. L'Association des industries de l'automobile du Canada n'exerce pas d'activités de comptabilité ou de gestion financière. Par conséquent, prière de se reporter aux documents de consultation ci-après pour connaître les détails des modifications fiscales proposées.

Lire le document de consultation ici :

Lire le document d'accompagnement ici :

⁵ Parti libéral du Canada. 2017. *Mettre fin aux allègements fiscaux injustes*. <https://www.liberal.ca/fr/real-change/mettre-fin-aux-allegements-fiscaux-injustes/>

⁶ Gouvernement du Canada. 22 mars 2017. *Budget de 2017 – Bâtir une classe moyenne forte – Allocution de l'honorable Bill Morneau* <http://www.budget.gc.ca/2017/docs/speech-discours/2017-03-22-fr.html>.

Qu'est-ce qu'une société privée sous contrôle canadien?

Une société privée sous contrôle canadien (SPCC) est une société privée qui est contrôlée par des résidents du Canada. Ni les sociétés cotées en bourse ni celles qui sont sous le contrôle de non-résidents ne sont admissibles en tant que SPCC.⁷

Certaines SPCC ont droit à la déduction accordée aux petites entreprises⁸ :

« Les petites entreprises bénéficient d'un taux réduit d'impôt fédéral sur les sociétés de 10,5 p. 100, alors que le taux général de l'impôt fédéral des sociétés est de 15 p. 100. Le taux d'imposition des petites entreprises est offert par l'entremise de la déduction accordée aux petites entreprises, et s'applique aux premiers 500 000 \$ par année de revenu d'entreprise exploitée activement admissible (le plafond des affaires) d'une société privée sous contrôle canadien (SPCC).⁹ »

Parmi les pays du G7, incluant les États-Unis, le Japon et la France, le taux d'imposition des petites entreprises du Canada est le moins élevé.¹⁰

La raison d'être du taux d'impôt préférentiel accordée aux petites entreprises, selon Finances Canada, est « d'aider les entreprises canadiennes à réinvestir leurs revenus d'entreprise et à prendre de l'expansion, à trouver de nouveaux clients, à acheter du nouveau matériel et à embaucher plus de gens. »¹¹

Au Canada, le taux d'imposition des sociétés est beaucoup moins élevé que le taux maximal d'imposition des particuliers, qui s'établit à 33 p. cent du revenu imposable excédant 202 800 \$ en 2017.¹²

7 Gouvernement du Canada. 2017. *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés – Chapitre 1 : Page 1 de la déclaration T2*. https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/t4012-guide-t2-declaration-revenus-societes-2016/guide-t2-declaration-revenus-societes-chapitre-1-page-1-declaration-t2.html#P708_70779

8 *the balance*. 5 janvier 2017. *La déduction accordée aux petites entreprises – Plafond des affaires au Canada*. <http://balances.pro/the-small-business-deduction-business-limit-in-canada-2948063/>

9 Ministère des Finances Canada. 29 novembre 2016. *Partie I – Modification de la Loi de l'impôt sur le revenu et de textes connexes*. <http://www.fin.gc.ca/pub/C29/01-fra.asp>

10 *Globe and Mail*. 7 septembre 2017. *How Bill Morneau can really help Canada's small businesses*. <https://cfig.ca/wp-content/uploads/2017/09/Globe-column-Sept-2017.pdf>

11 Ministère des Finances Canada. 18 juillet 2017. *Planification fiscale au moyen de sociétés privées*. <https://www.fin.gc.ca/activty/consult/tppc-pfsp-fra.pdf>

12 Gouvernement du Canada. 2017. *Les taux d'imposition canadiens pour les particuliers – année courante et années passées*. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/foire-questions-particuliers/taux-imposition-canadiens-particuliers-annee-courante-annees-passees.html>

Qui se constitue en société?

L'étude intitulée « Policy Forum: Private Companies, Professionals, and Income Splitting— Recent Canadian Experience » publiée dans la Revue fiscale canadienne (2015) constatait ce qui suit :

[traduction libre] « Dans la tranche inférieure composée de 50 p. cent des déclarants en 2011, ceux dont le revenu est de moins que 51 600 \$ (beaucoup moins que 10 p. cent) avaient une participation non triviale dans une société privée. Mais, dans la tranche supérieure de 1 p. cent dont les revenus sont supérieurs à 163 000 \$, plus de 50 p. cent détenaient une participation d'importance dans une société privée – et pour la tranche de 0,01 p. cent gagnant des revenus de plus de 2,3 millions de dollars, la proportion grimpe à près de 80 p. cent. »

Pourquoi le gouvernement se penche-t-il sur les stratégies de planification fiscale comportant l'utilisation de SPCC?

Au cours des dernières années, le nombre de SPCC a augmenté de façon notable :

« Le nombre de sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) a beaucoup augmenté, passant de 1,2 million en 2001 à 1,8 million en 2014. La croissance a été particulièrement forte dans certains secteurs; par exemple, le nombre de sociétés du domaine des services professionnels a triplé dans les 15 dernières années. »¹³

Le gouvernement croit qu'un nombre croissant de propriétaires d'entreprise constituent une société afin de bénéficier de stratégies de planification fiscale (lesquelles sont légales – mais considérées injustes) qui leur sont accordées grâce à la constitution en société. Il est perçu que certains particuliers se servent des avantages en faisant passer des tranches de revenu imposable du taux d'imposition des particuliers à celui des sociétés. Les stratégies ciblées ne sont pas accordées à un particulier gagnant un revenu sous forme de salaire ou à un propriétaire d'entreprise qui ne constitue pas une société. Ces derniers paient l'impôt sur leur revenu au taux d'imposition des particuliers.¹⁴

13 Ministère des Finances Canada, *op. cit.* 11.

14 Réseau Entreprises Canada. 2017. *Entreprise à propriétaire unique, société en nom collectif, société par actions ou coopérative?* <https://entreprisescanada.ca/fr/demarrage/avant-de-lancer-son-entreprise/societe-par-actions-societe-en-nom-collectif-ou-entreprise-a-propretaire-unique/>.

Stratégies ciblées de planification fiscale touchant les SPCC

(1) Répartition du revenu au moyen de sociétés privées

Position du gouvernement :

« Les mécanismes de répartition du revenu sont possibles du fait que la propriété privée d'une entreprise permet à ses dirigeants et actionnaires de contrôler ou d'influencer plus facilement la forme juridique de la propriété de l'entreprise et les circonstances dans lesquelles les bénéfices sont distribués. Plus précisément, les dirigeants et actionnaires d'entreprises privées peuvent prévoir que des distributions (habituellement sous la forme de versements de dividendes dans le cas d'une société) soient effectuées en faveur d'autres particuliers (habituellement, des membres de la famille) de façon à réduire au minimum le montant global payé au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers à l'égard de ce revenu. Le revenu distribué au membre de la famille peut dépasser le montant auquel on s'attendrait, compte tenu des apports de main-d'œuvre et de capitaux du membre de la famille à l'entreprise, dans le cadre de mécanismes faisant intervenir des investisseurs sans lien de dépendance entre eux. »¹⁵

Position de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) :

« Quant un entrepreneur lance son entreprise, tous les membres de sa famille y participent et assument une part de risque – qu'ils soient employés ou qu'ils contribuent d'une autre façon plus informelle. »¹⁶

Le gouvernement souhaite obtenir des commentaires sur ce qui suit :

« [...] les règles proposées visant à distinguer entre la répartition du revenu et la rémunération raisonnable des membres d'une famille. Ces règles aideraient à déterminer si la rémunération est raisonnable en fonction de l'apport en valeur et en ressources financières du membre de la famille à la société privée. »¹⁷

15 Ministère des Finances Canada, *op. cit.* 11.

16 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. 2017. *Projet de modifications fiscales du fédéral : une menace de plus pour les PME.* <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/9533-voyez-quel-serait-l-impact-sur-votre-entreprise-de-la-reforme-fiscale-proposee.html>.

17 Ministère des Finances Canada, *op. cit.* 11.

(2) Détention d'un portefeuille de placements passif dans une société privée

Position du gouvernement :

« Le revenu des sociétés est imposé à des taux plus bas que le revenu des particuliers, ce qui laisse aux entreprises plus d'argent pour investir dans leurs activités, assurer leur croissance, élargir leur clientèle et engager plus d'employés. Il arrive toutefois que les sociétés privées gagnent un plus gros revenu que ce dont elles ont besoin pour le réinvestissement et la croissance de l'entreprise. Dans ces cas, les particuliers qui sont propriétaires d'une société privée qu'ils contrôlent peuvent investir dans un portefeuille passif détenu dans la société. Le gouvernement est d'avis que l'équité et la neutralité exigent que les sociétés privées ne servent pas d'instrument d'épargne personnelle en vue de l'obtention d'un avantage fiscal. Les placements passifs qui sont détenus dans des sociétés sous contrôle privé devraient être imposés à un taux équivalent au taux applicable à ceux qui sont détenus à l'extérieur de telles sociétés. »¹⁸

Position de l'Association canadienne des conseillers en management (CMC – Canada) :

« Les propriétaires de petites entreprises n'ont pas accès aux pensions ou aux autres avantages offerts aux nombreux travailleurs salariés et ainsi se fondent souvent sur des investissements de revenus passifs dans leur entreprise pour préparer leur retraite. Il est difficile pour les propriétaires de petites entreprises à accéder au financement et donc les entreprises utilisent souvent des revenus passifs pour économiser des investissements importants. Le revenu passif sert d'assurance contre les situations d'urgence et les coûts imprévus. »¹⁹

¹⁸ Ministère des Finances Canada, *op. cit.* 11.

¹⁹ Association canadienne des conseillers en management. 1er septembre 2017. CMC-Canada's response to Finance Minister Morneau's proposed tax changes. [traduction libre de la citation] <https://www.cmc-canada.ca/blogs/jac-van-beek/2017/08/31/cmc-canadas-response-to-finance-minister-morneaus-proposed-tax-changes>

Le gouvernement souhaite obtenir des commentaires sur ce qui suit :

« [...] les approches possibles visant à neutraliser les avantages financiers (qui découlent des règles fiscales actuelles) reliés à la détention d'un portefeuille de placements passif dans une société privée. Des avenues possibles pour améliorer le régime actuel sont décrites dans le présent document. Les modifications au régime actuel viseront entre autres à préserver les objectifs de croissance associés aux taux d'imposition moins élevés applicables aux revenus tirés d'une entreprise exploitée activement par une société. »²⁰

(3) Conversion du revenu régulier d'une société privée en gains en capital

Position du gouvernement :

« La conversion du revenu régulier d'une société privée en gains en capital [...] peut réduire l'impôt sur le revenu grâce aux taux d'imposition plus faibles applicables aux gains en capital. Le revenu d'une société privée est habituellement distribué sous forme de salaires ou de dividendes aux dirigeants et actionnaires, qui sont assujettis au taux d'imposition des particuliers correspondant à leur niveau de revenu (sous réserve d'un crédit d'impôt pour dividendes qui tient compte de l'impôt sur le revenu des sociétés qu'on présume avoir été payé). Par contre, seulement la moitié des gains en capital sont inclus dans le calcul du revenu, ce qui donne lieu à un taux d'imposition bien plus bas sur le revenu qui est converti de dividendes en gains en capital. »²¹

20 *Ministère des Finances Canada, op. cit. 11.*

21 *Ministère des Finances Canada, op. cit. 11.*

Position de la Coalition pour l'équité fiscale envers les PME Coalition pour l'équité fiscale envers les PME :

« [...] les changements proposés risquent de faire modifier les évaluations passées d'une entreprise, ce qui pourrait être assimilé à une forme d'imposition rétroactive. Ces mesures pourraient aussi donner lieu à une double imposition de certaines successions, sans compter qu'elles pourraient compliquer la tâche des entrepreneurs qui souhaitent léguer leur entreprise à la génération suivante. [...] l'encadrement des transferts intergénérationnels serait particulièrement utile pour la planification successorale et favoriserait ainsi le maintien de l'entreprise au sein d'une famille et d'une localité. »²²

Le gouvernement souhaite obtenir des commentaires sur ce qui suit :

« [Les] modifications proposées aux règles fiscales pour empêcher que les surplus de revenus d'une société privée soient convertis en gains en capital imposés à un taux inférieur, puis dépouillés de la société. [...] Le gouvernement souhaite également obtenir les opinions et les idées sur le bien-fondé, et sur des moyens possibles, de mieux traiter les transferts d'entreprises authentiques entre générations en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu tout en continuant de protéger l'équité du régime fiscal. »²³

22 Coalition pour l'équité fiscale envers les PME. 30 août 2017. Lettre de la Coalition pour l'équité fiscale envers les PME à propos des propositions fiscales. <https://www.cba.org/CMSPages/GetFile.aspx?guid=755e8673-e48e-4ecb-b3c5-48ebbef7b6f1>

23 Ministère des Finances Canada, *op. cit.* 11.

Planification fiscale au moyen de sociétés privées : une analyse



Association des industries de l'automobile du Canada
180, rue Elgin, bureau 1400, Ottawa, ON K2P 2K3 | communications@aiacanada.com
www.aiacanada.com



/AIAofCanada



@AIAofCanada